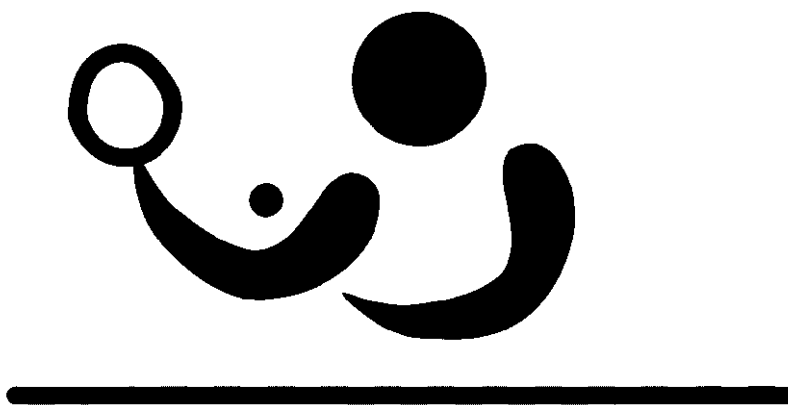


Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

du TENNIS DE TABLE

Année 2019 - 2020



RÈGLEMENT TENNIS DE TABLE

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

TITRE III : PROCEDURES

TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS

Article 1 : Les Championnats

L'Ugsel Nationale organise chaque année

- Un championnat national individuel et par équipe Promotionnel
- Un championnat national individuel et par équipe Elite

Article 2 : Les catégories d'âge

- *Pour le championnat national individuel et par équipe promotionnel :*
Benjamins
Minimes garçons
Benjamines
Minimes filles
- *Pour le championnat national individuel et par équipe Elite :*
Benjamines /minimes Filles (catégorie unique),
Cadettes/ juniors Filles (catégorie unique)
Benjamins
Minimes Garçons
Cadets/juniors Garçons (catégorie unique)

Le surclassement d'un(e) seul(e) joueur (euse) dans la catégorie immédiatement supérieure est autorisé dans le championnat par équipe à condition que son établissement ne soit pas engagé dans ce même championnat par équipes dans sa catégorie d'âge.

La participation d'une seule féminine dans une équipe masculine est autorisée à condition que son établissement ne soit pas engagé dans le championnat par équipe de sa catégorie ni celle immédiatement supérieure.

Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite

Le championnat promotionnel est ouvert aux joueurs non licenciés FFTT ou licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé 549 points officiels, y compris les saisons antérieures.

Le classement pris en compte est celui de Janvier (2^e phase).

Pour la date limite d'inscription, chaque enseignant devra notifier sur USPORT dans la colonne « info » les points FFTT de janvier (2^e phase). ex : Martin Dupont 1^{er} / 854 points FFTT.

Pour les joueurs UFOLEP : l'enseignant devra présenter la licence UFOLEP de l'élève indiquant son classement. Son total de points se verra minoré de 50 points.

TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS

Article 4 : Obligations

Tout élève se doit de respecter la charte éthique.

La participation aux championnats est conditionnée aux respects des articles 7 et 9 des RG et 12 des statuts.

La veille du championnat, pointage obligatoire avec présentation des licences UGSEL et FFTT si licencié.

Le joueur devra également présenter sa licence UGSEL au début de chaque rencontre.

Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications

Conformément aux articles 15 à 19 des règlements généraux

Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale qui dispose, par catégorie d'âge, d'un contingent fixé chaque année par la Commission Technique Nationale et d'un quota éventuel de qualifiés supplémentaires, filles et garçons, à répartir par la Commission Sportive suivant des règles précisées par la Commission Technique Nationale.

S'il n'y a pas de responsable territoriale les qualifications sont validées conjointement par les services nationaux de l'UGSEL et le responsable national de la commission tennis de table.

Les qualifications exceptionnelles : [se référer à l'article 18.1 des RG](#)

Article 6 : Les jeunes officiels

Le jeune officiel ne peut pas être joueur lors de la compétition.

Concernant la validation des jeunes officiels en classes de seconde et de première.

Une formation doit être dispensée à partir des AS, des Comités ou des Territoires Les étapes de validation sont les suivantes :

- Evaluation des compétences théoriques : à l'issue de la première journée avant la compétition
(Rappel des connaissances et épreuve de type QCM niveau régional FFTT avec 24/30 minimum)
- Evaluation pratique des compétences en situation de rencontres lors des championnats nationaux. (Note de 8/10 minimum, dont 5 critères à maîtriser obligatoirement)

Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition

Les rencontres se dérouleront selon les règles de la FFT : raquette et tenue réglementaires. Short ou jupe au-dessus du genou. Le maillot de club est interdit. Le maillot doit être de couleur différente de celle de la balle et en équipe le maillot doit être identique pour tous les joueurs. La tenue sportive est exigée lors de la remise des récompenses.

Article 8 : Titres et récompenses

[Référence à l'article 24 des RG](#)

Article 9 : Modalités d'accès au HNSS

[Référence à l'article 11 des RG](#)

Article 10 : Dispositions particulières

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Article 11 : Les réserves et réclamations

Article 11.1 : Les réserves : avant les épreuves

Référence aux Articles 28.1 et 29 des RG

Article 11.2 : Les réclamations : durant le championnat

Référence à l'Article 28.2 des RG

Article 11.3 : Commission des réclamations

Référence à l'Article 28.3 des RG

Article 11.4 : dernier recours après le championnat

Référence à l'Article 28.4 des RG

Article 11.5 : les sanctions

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

Article 12 : le dopage

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES

Chaque manche se dispute en 11 points. Toutes les parties en simple ou par équipe se disputent au meilleur des cinq manches en élite et des trois manches en promotionnel.

Championnats par équipe

Les championnats par équipe se disputent le premier jour : le premier tour se déroule par élimination directe ou par poule selon l'effectif. A l'issue du premier tour, les compétiteurs se retrouvent en tableau à élimination directe hormis pour les places 3 et 4.

A la fin des parties de poule :

- Si trois équipes sont à égalité parfaite, celles-ci seront départagées par le quotient matches gagnés / matches perdus puis manches gagnées / manches perdues et, si nécessaire par le quotient points gagnés / points perdus puis le nombre de doubles remportés dans le groupe 1 puis dans le groupe 2. Enfin en cas de nouvelle égalité, le classement est donné à l'équipe ayant le plus jeune joueur(se).

[Télécharger les Règlements Généraux](#)

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final à élimination directe qui sera composé sur place en choisissant la colonne convenable en fonction du nombre de poules.

Dans les championnats par équipe Elite, les têtes de série sont désignées en fonction des points FFTT des concurrent(e)s composant l'équipe. Chaque joueur ou joueuse se voit attribuer son total de points. Aux joueurs ou joueuses non licencié(e)s sont attribués 500 points.

On fait ensuite le total. L'équipe ayant **le total le plus élevé** est désignée tête de série n°1, etc... En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par tirage au sort.

Toutefois, si un territoire a 2 équipes qualifiées dans la même catégorie, le classement territorial prime sur la somme des points FFTT

Dans les championnats par équipe Promotionnels, les têtes de série sont désignées de la manière suivante : le territoire champion de France en titre sera tête de série n°1, l'équipe cumulant le plus de points FFTT sera tête de série n°2. Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les têtes de séries 3 et 4, 5 à 8 puis 9 à 16.

N.B. : En Elite comme en Promotionnel, les tableaux seront ajustés pour éviter que deux équipes du même territoire se retrouvent dans la même partie du tableau.

Pour chaque tour, les équipes sont composées de quatre joueurs répartis en deux groupes de deux : groupe 1, groupe 2. Le joueur le mieux classé F.F.T.T. doit être mis dans le groupe 1. Les joueurs de double sont obligatoirement les deux joueurs de simple du groupe considéré.

Dans chaque équipe, chaque joueur du groupe 1 rencontre successivement les deux joueurs du groupe 1 de l'équipe adverse, dans l'ordre indiqué par la feuille de match. De même, chaque joueur du groupe 2 rencontre successivement les deux joueurs du groupe 2 de l'équipe adverse dans l'ordre indiqué par la feuille de match.

Une partie de double a lieu dans chaque groupe après la deuxième partie de simple.

En cas d'absence d'un joueur dans une équipe, le groupe 1 de cette équipe comprend toujours deux joueurs. En cas de deux absents, l'équipe est disqualifiée.

Les deux rencontres ont lieu simultanément sur deux tables, les deux du groupe 1 sur une table et les deux du groupe 2 sur une autre.

Chaque victoire rapporte 1 point. Sera déclarée vainqueur, l'équipe qui, la première, aura acquis 6 points.

En cas d'égalité 5-5, le gain de la rencontre revient à l'équipe ayant le meilleur set avéragé ; en cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées au point avéragé, enfin, si l'égalité subsiste, la victoire revient à l'équipe qui, à l'addition des points FFTT des quatre joueurs ou joueuses, obtient le total le plus petit. En cas de nouvelle égalité, le résultat du double du groupe 1 est définitivement déterminant.

Ce règlement devra être appliqué dès le championnat du comité.

L'équipe de 4 joueurs est nominative lors des différents tours du championnat national. Un seul remplaçant par équipe est autorisé. Celui-ci ne pourra jouer que dans le tour suivant.



[Télécharger les Règlements Généraux](#)

Championnats individuels

Les championnats individuels se déroulent par poules de qualification de 3 pongistes, suivies d'un tableau final par élimination directe comportant également une rencontre de classement pour déterminer les places de 3^{ème} et 4^{ème}. Cependant si le nombre de concurrents est inférieur à 6, on jouera une poule unique.

Pour la répartition dans les poules, il sera tenu compte des points FFTT et de la place obtenue au championnat territorial UGSEL selon une grille établie par la CTN de Tennis de Table.

Dans chaque poule, chaque concurrent(te) rencontre tous les autres, selon l'ordre fixé par la feuille de match et un classement est établi à l'issue de la poule.

A la fin des parties de poules :

- si trois joueurs ou joueuses sont à égalité parfaite, ceux (celles)-ci seront départagé(e)s par le quotient manches gagnées / manches perdues et, si nécessaire par le quotient points gagnés / points perdus. Enfin en cas de nouvelle égalité, le gain de la partie est donné au joueur ou à la joueuse le (la) plus jeune.

Le premier et le deuxième de chaque poule sont qualifiés pour un tableau final à élimination directe qui sera composé sur place en choisissant la colonne convenable en fonction du nombre de poules.

Le tableau final sera ajusté si possible de façon que deux concurrents du même territoire :

- ne se trouvent jamais opposés au premier tour,
- si possible, ne figurent pas dans un même quart de tableau